

Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE

T
R
A
I
T

D'
U
N
I
O
N

ARTONGES
c^{ne} de DHUYS
ET MORIN EN BRIE



LA CELLE
SOUS MONTMIRAIL
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



FONTENELLE
EN BRIE
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



MARCHAIS EN BRIE
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



JANVIER 2021

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, et Chers Administrés,

2020, une année éprouvante à bien des égards, cette épidémie qui a immobilisé la France et les autres pays. Une lueur d'espoir pour 2021 avec l'arrivée des vaccins.

Tous les projets ont été retardés en raison de cette pandémie. Fort heureusement, nous avons anticipé et préparé les dossiers en 2019, pour les demandes de subvention de 2020. Ce qui permettra de les mettre en œuvre début 2021. Le département n'a pas pu financer nos projets sur 2020 mais sont actés et reportés en 2021.

LES PROJETS 2021 :

Financement, d'un petit camion benne afin de permettre à l'agent technique de se déplacer sur les quatre territoires.

ARTONGES :

- Ravalement du local technique ;
- Restauration picturale du tableau de l'Eglise « la déploration du Christ mort » ;
- Réfection de la voirie de La Mortière, au passage à niveau.

FONTENELLE EN BRIE :

- Travaux de ravalement de l'Eglise financés par la Région et le Département ;
- Des demandes de subvention sont en cours pour l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes ;
- Réalisation par des bénévoles :
Aménagement du terrain de la Mairie et remplacement des toilettes de l'entrée de la Mairie avec pose de carreaux de faïence ;
- Réfection des enduits superficiels sur les voies communales des hameaux « Les Bochages d'en Haut » et « Les Maisons Corbais ».

LA CELLE SOUS MONTMIRAIL :

- Création d'un Monument aux Morts ;
- Enduits superficiels de la voirie des rues « Thierry » et « Colette » ;
- Un dossier de demande de subvention a été déposé en vue de l'acquisition d'une cuisinière électrique pour la salle des fêtes.

MARCHAIS EN BRIE :

- Réfection du ravalement de la Mairie par des bénévoles ;
- Travaux sur la voirie communale du hameau « Villefontaine » ;
- Diagnostic réalisé sur l'édifice de l'Eglise. Une réflexion va être engagée en vue de dresser la priorité des travaux à réaliser pour l'élaboration des dossiers de subventions.

LA COMPÉTENCE DE L'EAU PLUVIALE a été reprise par la C.A.R.C.T. en 2020 (imposée par la loi Nôtre). Les communes vont devoir financer cette charge supplémentaire. Cette compétence ne concerne que les eaux urbaines. En dehors de ces zones, la charge financière incombe à la commune.

ORDURES MÉNAGÈRES :

Un marché de collecte a été attribué à un nouveau prestataire au 1^{er} janvier 2021. Il risque d'y avoir des erreurs au début des levées, soyons indulgents. Toutefois, je vous remercie de bien vouloir informer notre secrétariat de tous problèmes rencontrés.

Courant février, il sera mis à disposition des foyers, des containers pour les recyclables en remplacement des sacs jaunes, pour une harmonisation sur le territoire de la C.A.R.C.T.

MANIFESTATIONS :

- Le Père-Noël n'est pas passé dans la commune, toutefois, les commandes ont été faites et ont été livrées directement sous le sapin des enfants. Nous espérons le revoir cette année dans nos territoires pour plus de convivialité.
Pour les plus anciens, tout en respectant les gestes barrières, un colis leur a été livré, composé exclusivement de produits locaux.
- Nos associations et nos bénévoles sont dans l'attente d'organiser et d'animer nos territoires, ce qui a fortement manqué en 2020. Restons positifs pour 2021, avec l'espoir de pouvoir programmer des festivités en début mars.

Nous sommes ravis d'accueillir de nouveaux habitants sur notre commune et nous les convions à venir se présenter dans nos mairies-déléguées pour faire connaissance.

Je tiens à remercier le personnel communal pour son implication, même pendant cette période difficile qui a répondu présent, ainsi que le personnel de notre maison de retraite. Durant cette phase, nous n'avons pas eu le temps de nous ennuyer. Sachez que nous sommes toujours à votre écoute et votre disposition.

Une pensée aussi, pour ceux qui nous ont quittés. Un témoignage de sympathie à leur famille.

Toute l'équipe municipale et moi-même souhaitons que 2021 voit la régression et l'anéantissement du Coronavirus. Que cette nouvelle année vous apporte à vous et à vos proches, la joie, la réussite mais surtout la bonne santé !

Votre Maire, Alain MOROY

LES ENTREPRISES À DHUYS ET MORIN EN BRIE

ARTONGES



Le Groupe Soufflet, est une entreprise agroalimentaire d'origine française qui est présente dans les filières orge et blé, tout en étant le premier collecteur privé de céréales en Europe.

10 rue de Condé

Tél. : 03.23.82.44.87

www.soufflet.com

PONTENELLE EN BRIE

Vente de futon, tatamis et accessoires
et futon sur mesure.

8 rue de la Mairie

Tél. : 08 25 67 88 76
(0,78€ TTC/min depuis un fixe)

www.futon-mania.fr





La société Diximus possède des entrepôts de 4000 m² lui permettant de faire du stockage et entreposage. Elle assure aussi la distribution de marchandises de petits lots en groupage de 1 à 10 palettes.

19 rue de Soudan

Tél. : 03.23.69.46.59

www.transports-diximus.fr

La société conçoit et fabrique des gaines métalliques perforées pour la diffusion ou la pulsion de l'air.

15 rue de Soudan

Tél. : 07.81.17.55.79

www.air-technologies.fr



Eleveur de chèvres et producteur de fromage de chèvre. Vente directe à la ferme les mercredis, vendredis et samedis de 14h30 à 18h00 ou sur rendez-vous.

1 Les Bochages d'en Bas

Tél. : 03.23.70.36.37 / 06.46.66.14.02

Facebook : les biquettes de la bruyères

L'exploitation maraîchère propose des légumes de saison.

Vente directe le samedi de 9h30 à 12h15 et distributeur automatique tous les jours de 8h00 à 22h00.

3 rue de la Mairie

Tél. : 06.82.99.75.05

Facebook : les jardins de Fontenelle





« La fontaine des pains » de Château-Thierry a installé un distributeur de baguettes aux Jardins de Fontenelle. Baguettes fraîches tous les matins à partir de 9h00.

3 rue de la Mairie

La société est agréée par l'État dans son activité de vidange de fosses septiques, toutes eaux et étanches, le nettoyage d'installation d'assainissement, débouchage de canalisations, etc.

Ferme de la Prelle

Tél. : 03.23.69.45.25 / 06.81.05.81.15

www.malastrana.fr



Des spécialistes de la plomberie et du chauffage interviennent dans tous le département de l'Aisne.

6 hameau Les Maisons Boins

Tél. : 06.03.03.36.98

www.rancossi.fr

HORTICULTEUR JEAN-LOUIS SUQUET

Pépiniériste

3 hameau de Soudan

Tél. : 03.23.69.12.30



LA CELLE SOUS MONTMIRAIL

SCEA DES 3 B



Entreprise de production d'œufs

Ferme de Vinet

Tél. : 03.23.69.51.20

MARCHAIS EN BRIE

Drainage Crosson s'occupe des travaux de drainage agricole et viticole, d'assainissement et de terrassement dans l'Aisne, la Marne et la Seine et Marne.

18 rue du Village

Tél. : 03.23.69.81.84

www.drainagecrosson.com



Entreprise de débroussaillage, élagage, fauchage, broyage forestier, cailloux et branches, abattage d'arbres, etc.

18 rue du Village

Tél. : 03.23.69.81.84

www.gaudefroydebroussaillage.com

Maçonnerie générale du bâtiment,
assainissement, portes et fenêtres (pvc-
bois-alu), porte de garage et portails.

2 bis impasse du Puits – Le Tremblay

Tél. : 03.23.69.82.23 / 06.31.18.00.29

Facebook : entreprise Drouin Nicolas



ÉLECTRICITÉ – PLOMBERIE –
SANITAIRE – TRAITEMENT DE
L'EAU – AMÉNAGEMENT
INTÉRIEUR – SALLE DE BAINS

Un artisan polyvalent à l'écoute de des
particuliers ou professionnels pour
réaliser tous les projets.

8 rue des Trembles – Le Tremblay

Tél. : 03.23.69.82.38 / 06.24.80.16.19

www.dj-services.fr



THOMAS David

Entretien auto, dépannage,
remorquage

1 rue Napoléon – Les Grenots

Tél. : 06.20.62.37.44



Quelques informations et petits rappels

ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 19 AVRIL 2016 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGES (PROPRIÉTÉS PRIVÉES)

Article 20 : « Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que » :

Du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures uniquement

Article 22 : « Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive »

ABOIEMENTS

En France, la loi dispose que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son animal ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

En conséquence, le Maire compte sur le civisme de chacun de vous pour que qu'il ne soit pas amené à exercer ses pouvoirs de police.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous arrivez dans la commune, présentez-vous en mairie, nous serons très heureux de vous accueillir et de vous renseigner sur la commune et les services offerts.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons du village, qui viennent d'avoir 16 ans doivent se faire recenser en Mairie. Une attestation de recensement leur sera remise. Ils doivent présenter le livret de famille de leurs parents, leur carte d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.

Ce recensement est obligatoire pour :

- s'inscrire au Bac,
- passer un concours de la fonction publique,
- s'inscrire au permis de conduire, etc.



NOS MOYENS DE COMMUNICATION

Le bulletin municipal
distribué
semestriellement, dans
toutes les boîtes aux
lettres de la commune de
Dhuys et Morin en Brie.

Le site internet :
[www.dhuys-et-morin-
en-brie.fr](http://www.dhuys-et-morin-en-brie.fr)

Celui-ci fait paraître les
flash-infos, les dernières
infos, les manifestations et
leurs reportages, la vie
pratique, la C.A.R.C.T.,
etc.

NOUVEAU !

L'application
PanneauPocket vous
permettra de recevoir des
notifications
d'informations sur votre
téléphone portable.

La page Facebook :

« Mairie de
Dhuys et Morin
en Brie »

Pour toutes animations, des
affiches sur toute la commune de
DHUYS ET MORIN EN BRIE ainsi
que du boîtage sur le territoire
concerné.

LE MAILING

*Le Mailing en français signifie « publipostage ». C'est
un moyen de communiquer des informations à un
groupe de personnes.*

**Pour cela, n'hésitez pas à envoyer un mail à
votre mairie (adresses en dernière page), en
vous identifiant et précisant votre territoire,
afin que l'on enregistre votre adresse.**

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

- DÉCHETTERIE DE CONDÉ-EN-BRIE (02330)

Été 01/04 au 31/10

Lundi / Mardi / Mercredi / Samedi :

09h00 – 12h30 et 14h00 – 18h00

Jeudi : 14h00 – 18h00

Vendredi : Fermée

Fermée les dimanches et jours fériés

Hiver 01/11 au 31/03

Lundi / Jeudi : 13h30 – 17h00

Mardi / Vendredi / Samedi :

09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00

Mercredi : Fermée

- DÉCHETTERIE DE CHÂTEAU-THIERRY (02400)

Été 01/04 au 31/10

Lundi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00

Mardi : Fermée

Mercredi au Samedi :

09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Dimanche : 09h00 – 12h00

Fermée les jours fériés

Hiver 01/11 au 31/03

Lundi / Mercredi / Vendredi / Samedi :

09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Mardi / Jeudi : Fermée

Dimanche : 09h00 – 12h00



L'accès aux déchetteries de l'Agglo se fera uniquement sur RDV via le site de la C.A.R.C.T. : <http://carct.fr/?-La-decheterie-> rubrique « je prends rendez-vous » ou bien par téléphone au 03.23.85.34.97. Cependant, pour ne pas surcharger le standard, il est préférable d'utiliser la plateforme internet quand cela est possible.

Sans cette inscription, il sera impossible d'accéder à la déchetterie.

- DÉCHETTERIE DE MONTMIRAIL (MACLAUNAY – 51210)

Été 01/04 au 31/10

Lundi / Mardi / Mercredi : 13h30 – 19h00

Jeudi / Vendredi : Fermée

Samedi :

09h00 – 12h00 13h30 – 18h30

Dimanche : 09h00 – 12h00

Fermée les jours fériés et le lundi de Pâques

Hiver 01/11 au 31/03

Lundi / Mercredi : 14h00 – 18h30

Mardi / Jeudi / Vendredi : Fermée

Samedi :

09h00 – 12h00 13h30 – 18h30

Dimanche : 09h00 – 12h00

INFOS UTILES



La demande de carte d'identité se simplifie :

- Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Vous créez pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et vous saisissez votre état civil et adresse.
- Vous prenez note du numéro de pré-demande qui vous est attribué.
- Vous choisissez l'une des mairies équipées de bornes biométriques, liste sur le site de votre préfecture (**ainsi que Montmirail pour notre commune**). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Vous rassemblez les pièces justificatives.
- Vous vous présentez au guichet de la mairie avec votre numéro de pré-demande pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Vous retirez votre carte d'identité dans la mairie où vous avez déposé votre demande.

A.I.C.C.B.

Association Intermédiaire du Canton de Condé en Brie

PETITS BOULOTS



1 rue de Chaury
02330 CONDÉ EN BRIE
☎ 03.23.82.83.17
(près de la mairie)

VOUS AVEZ BESOIN D'UN COUP DE MAIN !

A.I.C.C.B. - LES PETITS BOULOTS SE PROPOSENT DE VOUS AIDER

L'association intermédiaire des petits boulots met en scène un ensemble de compétences en relation avec vos besoins au quotidien.



Services à la personne : (ouvrant droit aux avantages fiscaux)*

- ◆ Entretien maison et travaux ménagers
- ◆ Préparation des repas
- ◆ Promenade d'animaux pour les personnes dépendantes
- ◆ Garde d'enfant de plus de 3 ans
- ◆ Jardinage



***Avantages fiscaux :**
Réduction d'impôt ou crédit d'impôt jusqu'à 50% des sommes versées.

Autres services : (n'ouvrant pas droit aux avantages fiscaux)

Travaux de bricolage :

- ◆ Peinture
- ◆ Papiers peints
- ◆ Revêtements sols
- ◆ Électricité
- ◆ Lessivage murs et vitres
- ◆ Etc.



Simplicité : Nous prenons en charge l'ensemble des formalités administratives.

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique



Il est rappelé à chacun de vous qu'il est interdit d'intervenir sur les coffrets électrique de l'éclairage public.

En cas de dysfonctionnement d'un point lumineux, vous devez immédiatement, en aviser la Mairie, qui relayera l'information à l'entreprise en charge de ce service.

Nous vous remercions de votre civisme et de votre compréhension.



Suite à plusieurs réclamations du facteur, surtout lors de remplacement, mais aussi de certains livreurs, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir indiquer vos noms et prénoms sur votre boîte aux lettres ainsi que votre numéro d'habitation. Cela permettra de faciliter leur distribution.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre solidarité envers eux.

CONTAINERS PUCÉS



En cas de déménagement ou d'emménagement, le container des ordures ménagères, affecté à l'habitation, doit y rester. En effet, celui-ci est référencé auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), laquelle devra donc procéder au changement des coordonnées et si besoin de la poubelle, en fonction du nombre de membres du foyer.

N'hésitez pas à vous tourner vers vos Mairies déléguées pour de plus amples renseignements et aussi vous aider dans les démarches.

URBANISME

Nous vous rappelons que toutes modifications de l'habitat existant, si minimes soient-elles, doivent préalablement et nécessairement faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services municipaux, qui ensuite transmettra votre demande aux services instructeurs (Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry).



Nous vous rappelons qu'il appartient aux riverains de dégager le trottoir bordant leur propriété.

En cas d'accident, leur responsabilité pourrait être engagée. Nous demandons à chacun d'éviter les projections d'eau sur les trottoirs et les chaussées lorsqu'il y a du gel ou risque de verglas.

CATASTROPHES NATURELLES

La Mairie a déposé une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 07 décembre dernier pour le phénomène sécheresse/réhydratation des sols.

Celle-ci va faire l'objet d'une instruction jusqu'à la publication d'un arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle, qui n'interviendra vraisemblablement qu'au début du second semestre 2021.





Si vous êtes à la recherche d'une assistante maternelle, n'hésitez pas à contacter :

Mme FERREIRA-REIS Patricia – 12 place de la Mairie à ARTONGES au 03.23.82.61.70

Mme BROCHOT Paulette – 8 rue du Trou Berneux à ARTONGES

Mme DOMINGUES Maria-Rosa – 6 rue de Soudan à FONTENELLE EN BRIE au 03.23.69.30.77

Mme DROUIN Jacqueline – 3 Les Tropins à FONTENELLE EN BRIE au 03.23.69.78.61

Mme CASAROTTO Fabiola – 21 rue du Village à MARCHAIS EN BRIE au 03.64.13.12.96

ALSH - MARCHAIS EN BRIE

📅 Du lundi 22 février 2021 au vendredi 05 mars 2021 inclus

📅 Du lundi 26 avril 2021 au vendredi 07 mai 2021 inclus



Directrice ALSH de Marchais en Brie :

Sandra JOURDAN

3 rue de la Mairie – 02850 Courtemont-Varennes

Tél : 03.23.82.08.14 - @ : sandra.jourdan@carct.fr

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Mardi **18 h 00 à 19 h 00**

ARTONGES

☎ 03.23.82.48.09 - @ : mairie-artonges@orange.fr

Jeudi **18 h 30 à 19 h 30**

FONTENELLE EN BRIE

☎ 03.23.69.85.00 - @ : cne.fontenelle-en-brie@wanadoo.fr

Samedi **11 h 00 à 12 h 00**

LA CELLE SOUS MONTMIRAIL

☎ 03.23.69.86.84 - @ : mairie.lacelle@orange.fr

Samedi **10 h 00 à 12 h 00**

MARCHAIS EN BRIE

☎ 03.23.69.81.65 - @ : mairiedhuysetmorinenbrie@orange.fr

BONNE ANNÉE

*Qu'en cette année nouvelle
le bonheur chaque jour se renouvelle...
Que vous et vos proches soyez protégés
et marchez sur un chemin de sérénité...*

MEILLEURS VŒUX !